

L'historien turc Taner Akçam révèle un télégramme envoyé par un général de l'armée ottomane

La version complète de l'ordonnance du 24 juillet 1915 est la suivante : « Dans certains villages et villes dont les habitants sont référés, il est connu que des musulmans cachent des Arméniens. Les foyers qui protègent et protègent les Arméniens dans leurs maisons en contradiction avec les décisions du gouvernement doivent être brûlés devant leurs maisons. Faites attention à ne laisser aucun Arménien non référé en informant les autorités concernées de manière appropriée et en donnant des informations sur vos pratiques. Les Arméniens convertis à l'islam seraient également référés. Si ceux qui protègent [les Arméniens] sont membres des forces armées, ils seront immédiatement renvoyés de l'armée pour être signalés aux ministères compétents puis jugés, et s'ils sont des officiers administratifs, ils seront immédiatement renvoyés et envoyés à la cour martiale pour y être jugés. »

